

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2404

présenté par

M. Fugit, Mme Grandjean, M. Blanchet, M. Perrot, M. Arend, Mme De Temmerman,
Mme Charvier, M. Chalumeau, Mme Rossi, M. Colas-Roy, Mme Vignon, Mme Pompili,
Mme Cazarian, Mme Cazebonne, M. Masségia, Mme Fontenel-Personne, Mme Brugnera et
Mme Rilhac

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 55 SEXIES, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.